

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Retiré

AMENDEMENT

N ° DN118

présenté par

Mme Santiago, Mme Pic, Mme Thomin et Mme Rabault

ARTICLE 2

RAPPORT ANNEXÉ

Compléter l'alinéa 29 par la phrase suivante :

« Afin d'élargir l'offre de services au sein des unités, des services de conciergerie seront diffusés, des points de vente automatisés pour les biens de première nécessité seront créés et les envois de colis seront facilités. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à améliorer l'offre de services au sein des unités pour les militaires. Les différentes solutions proposées dans l'amendement permettront en effet de rendre la vie au sein des unités plus agréable au quotidien. Les demandes de diffusion de conciergerie, de créations de points de vente automatisés de première nécessité et la facilitation d'envois de colis sont en effet récurrentes chez les militaires.